



vente d'appartement qui appartient à la communauté

Par **Cherche**, le **17/08/2019** à **21:19**

Bonjour,

j'ai payé seule 100% l'achat de notre appartement.

Dans le divorce est ce que je serais obligé a partager 50/50 prix de la vente?

Il y a une barème?

Merci.

Par **Lag0**, le **18/08/2019** à **09:11**

Bonjour,

Quand vous dites "j'ai payé seule", qu'entendez-vous par là ?

Avez-vous financé ce bien avec des fonds propres, donc des fonds qui vous appartenaient avant le mariage ou reçus en héritage ?

Car si vous l'avez financé avec votre salaire, par exemple, c'est bien la communauté qui l'a financé et non vous seule.